

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 86-2016-6**

**Avis est donné de ce qui suit :**

1. Qu'à sa séance ordinaire tenue le 13 avril 2026, le conseil de la Municipalité de Rawdon a adopté le *Règlement numéro 86-2016-6 modifiant le Règlement numéro 86-2016 et ses amendements en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires afin de modifier certains pouvoirs de délégation.*
2. Ce règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Rawdon situé au 3647, rue Queen, aux heures normales d'ouverture.
3. Ce règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Rawdon, ce 14 avril 2026.

(signé) *François Dauphin*

---

François Dauphin  
Directeur général et greffier-trésorier